

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, le **code général de la Fonction Publique**,

Vu, la **Loi n°2016-486 du 20 Avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires

Vu, le **décret n° 94-163 du 16 Février 1994** ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu, le **décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu, le **décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012** portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu, le **décret n°2012-942 du 1er Août 2012** fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu, le **décret n° 2013-593 du 05 Juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le **Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu, le **décret 2021-376 du 31 Mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu, le règlement intérieur des concours & des examens professionnels du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, la convention cadre pluriannuelle relative à l'organisation des concours et des examens professionnels de portée régionale ou infrarégionale dans le cadre de la coopération régionale entre les Centres de Gestion de Normandie,

Vu, **notre arrêté n°2025-013 du 09 Janvier 2025** portant ouverture d'un concours Externe, Interne et de 3ème Voie de RÉDACTEUR TERRITORIAL Principal de 2ème classe,

Vu, le **Procès-Verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 06 Janvier 2026**.

Vu, le **Procès-Verbal de la réunion du jury d'admission du 05 Février 2026**.

A R R È T E

ARTICLE 1^{er}

La liste des candidats admis aux concours Externe, Interne et de 3ème voie de RÉDACTEUR TERRITORIAL Principal de 2ème classe est établie comme suit :

► Concours Externe :

Nom	Prénom
BEAUDOUIN--VAULTIER	Roxanne
CAHIERC BLIER	Lola
CHATELAIN	Brigitte
CHENEVIERE	Ludivine
CORDEY	Marlène
DELAMARE	Céline
DINGREVILLE	Marine
DORLEANS	Camille
ESLIER	Floriane
FLAUX	Mélanie
GALOPIN	Margot
GEFFROY	Laurence
GOMERIEL	Mathilde
GUERIN	Estelle
JACQUETTE	Julie
KURAS	Claire
LAMPIN	Romane
LECOQ	Fanny
LEFEBVRE	Etienne
LOIR BENAMAR	Audrey
LOUTREL	Kévin
MARIE	Baptiste
PECHAUX	Emilie
RATIEUVILLE	Audrey
YANA DONADIO	Sanaka

► Concours Interne :

NOM	Prénom
AUMONT	Flavie
BENSABEUR	Emilie
COETMEUR	Celine
COSSART	Emilie
DAVID	Mathieu
DAVID	Emmanuel
DUFOUR	Mélanie
DUTHEIL	Julien
GODEBOUT	Amandine
GUERIN	Anne
GUESNON	Marie
JAUNEAU	Sophie
JEANNE	Guilemette
LANDAIS	Mathilde
LAUNOY	Morgan
LECLERC	Carole
MARIAGE	Sabrina

MONNIER	Eva
PARCOIT	Marie
PICHARD	Pierre-Florentin
QUESMEL	Aurelie
SAUTIER	Armandine
TULOUP	Caroline
VALLÉE	Elisa

4 **3^e concours :**

NOM	Prénom
BENOIST	Mathilde
BOISHY	Fabienne
BONDEL	Marina
BOUKRAA	Karine
CIMO NDJONOU	Jacques
LANGLAIS	Sophie
LE COURTES	Mélanie
LEPETIT	Clémence
MOURE	Maud
TIRARD	Sandrine
TRAVEL	Emily
TROYARD	Bruno

ARTICLE 2

La Directrice du Centre de Gestion de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 05 Février 2026

Pour le Président
La Vice-Présidente



Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification soit :
 * d'un recours gracieux devant le Président du Centre de Gestion de la Manche,
 * d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.

